

Principaux services liés à la T2... à votre service!

Service lié à la T2	Le service lié à la T2 permet de :	Logiciel de préparation des déclarations homologué par l'ARC	Portails sécurisés de l'ARC (Mon dossier d'entreprise et Représenter un client)
 Transmission par voie électronique	<p>Produire une déclaration T2 initiale ou modifiée par voie électronique.</p> <p>Plus de 90 % des déclarations T2 initiales sont produites par voie électronique, et 95 % d'entre elles sont traitées dans un délai de six semaines.</p> <p>Le saviez-vous? L'Agence du revenu du Canada (ARC) ne cible PAS les déclarations produites par voie électronique pour les vérifications. Nos critères de vérification s'appliquent de façon égale aux déclarations T2 en format papier et électronique.</p>	✓	✓ (nécessite la préparation dans un logiciel homologué)
 Préremplir la T2	<p>Télécharger des renseignements que l'ARC a dans ses dossiers au moyen d'un logiciel homologué de préparation de déclarations.</p> <p>Les renseignements disponibles comprennent : les montants des déclarations T2 ayant fait l'objet d'une cotisation; les soldes des déclarations T2 (voyez ci-dessous); les soldes des comptes T2; l'adresse figurant au dossier et tout avis de courrier retourné.</p> <p>Remarque : Ce service ne remplace pas automatiquement les renseignements qui se trouvent déjà dans le logiciel.</p>	✓	
 Prévalider les renseignements	<p>Valider les renseignements de base avant de transmettre une déclaration T2 complète.</p> <p>Ce service permet de repérer et de corriger les erreurs qui empêchent la transmission électronique de la déclaration T2. Il peut être utilisé avant ou à tout moment pendant la préparation de la déclaration T2.</p>	✓	
 Voir l'état de la déclaration <small>(comprend les montants établis des déclarations T2 et des annexes)</small>	<p>Voir l'état de vos déclarations T2 courante et précédentes, ou l'état de celles de votre client.</p> <p>Vous pouvez voir, pour les années d'imposition ayant fait l'objet d'une cotisation, les montants établis de la déclaration T2 et des annexes.</p> <p>État des déclarations pouvant être consulté : fin d'année d'imposition courante + 6 années d'imposition précédentes.</p>	✓ (au moyen de Préremplir la T2)	✓

Service lié à la T2	Le service lié à la T2 permet de :	Logiciel de préparation des déclarations homologué par l'ARC	Portails sécurisés de l'ARC (Mon dossier d'entreprise et Représenter un client)
 Voir les soldes des déclarations	<p>Voir les soldes T2 de la plus récente année d'imposition finalisée.</p> <p>Soldes disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Pertes autres que pertes en capital » Compte de revenu à taux général (CRTG) » Compte de dividende en capital (CDC) » Gains et pertes en capital » Impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRTD) » Impôt en main remboursable au titre de dividendes déterminés (IMRDD) » Impôt en main remboursable au titre de dividendes non déterminés (IMRDND) » pertes en capital 	 (au moyen de préremplir la T2)	
 Envoyer des documents numériques	<p>Envoyer par voie électronique des documents à l'appui d'une déclaration T2.</p> <p>Logiciel : Certains documents peuvent être joints au moment de la production des déclarations T2, y compris les certificats provinciaux et les formulaires de choix.</p> <p>Mon dossier d'entreprise/Représenter un client : Si l'ARC communique avec vous pour vous demander de fournir des documents à l'appui de votre déclaration T2, vous recevrez un numéro de référence que vous pourrez utiliser dans l'option Soumettre des documents de Mon dossier d'entreprise/Représenter un client pour lui transmettre vos documents.</p>	 (au moyen de Joindre un document)	 (au moyen de Soumettre des documents)
 Consulter le courrier en ligne	<p>Consulter le courrier que l'ARC vous a envoyé, comme votre avis de cotisation.</p> <p>Ce service est offert à tous les utilisateurs autorisés du numéro d'entreprise (NE), même s'ils ne sont pas inscrits aux avis par courriel.</p> <p>Si vous souhaitez recevoir des avis par courriel pour vous informer du nouveau courrier en ligne, indiquez votre adresse de courriel dans la déclaration T2, ou inscrivez jusqu'à trois adresses courriel dans Mon dossier d'entreprise ou dans Représenter un client sous « Gérer les préférences d'avis ».</p> <p>Remarque : Si un compte est inscrit aux avis par courriel, l'ARC cesse d'envoyer par la poste la version papier du courrier qui peut être consulté en ligne.</p>		

Pour en savoir plus sur les portails sécurisés de l'ARC, soit **Mon dossier d'entreprise** ou **Représenter un client**, allez à canada.ca.

Dans le menu, cliquez sur « Impôts », puis, à droite, sur « Mon dossier d'entreprise » ou « Représenter un client ».

Pour en savoir plus sur les logiciels homologués par l'ARC ou la transmission par Internet des déclarations des sociétés, allez à canada.ca.

Inscrivez « transmission par Internet des déclarations des sociétés » dans la barre de recherche pour obtenir une liste d'options.